

Orateur n'a pas cru devoir ménager.

Le 2. Mai se fit la clôture des Etats de la Bretagne, dont l'ouverture s'étoit faite le premier d'Octobre 1764. La Noblesse, à quelques Membres près, a toujours été en opposition avec le Clergé & le Tiers-Etat, de sorte que les Fermes n'ont pû être adjugées. Le Corps des Négocians s'en est chargé : il fournira, à cinq pour cent d'intérêt, la somme de six millions cinq cens mille livres que le Roi demande, & ce Corps se réserve le bénéfice de ces Fermes, s'il y en a. On saura, par ce moyen, les gains que faisoient les Fermiers, & l'on prendra en conséquence des arrangemens pour acquitter les dettes de la Province, ou pour y diminuer les taxes.

Ayant rapporté le mois dernier, page 326 & 351, l'issuë de l'affaire qui touchoit si sensiblement l'infortunée Famille de Calas, il s'en présente actuellement, que Mrs. des Requêtes de l'Hôtel du Roi, qui l'ont terminée par un Arrêt du 9. Mars dernier en décharge d'accusation, se sont assemblés le 19. Avril, sur ce qu'ils avoient appris, que le Parlement de *Toulouse* avoit défendu, sous les plus rigoureuses peines, qu'on affichât ou qu'on débitât, dans l'étenduë de son Ressort, le jugement qu'ils avoient rendu tant en faveur de Calas, que de sa famille; & ils avisèrent dans leurs Chambres aux moyens de mettre en exécution pleine & entière ce Jugement Souverain. Ainsi ces deux Corps en contradiction de jugement dans l'affaire de Calas, pourront montrer, par de nouveaux Arrêts, les raisons qui constatent les points qui les divisent de sentiment. Disons, en attendant ce qui en paraîtra, qu'à peine cette affaire fut décidée, que Mr. Dupleix de Bacquencourt, Maître des Re-

*Clôture des
Etats de
Bretagne.*

*Suite de
l'affaire des
Calas.*